

CONTRAT DE FORMATION

« Expertise cirque au service d'un projet cirque adapté »

Entre les soussignés :

ASSOCIATION FRANCAISE DE CIRQUE ADAPTE

Quartier de la plaine

40800 AIRE SUR ADOUR

Tél. 05.58.71.66.94 Fax 09.70.62.91.93 E. Mail : a.f.c.a@wanadoo.fr

Représentée par : GUERIN Yohan, Co-directeur

Numéro Organisme de Formation : 72 40 00 24 640

Désigné comme : « L'ORGANISME DE FORMATION »

Et :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale :

Téléphone et Mail :

Structure employeuse :

Désigné comme « STAGIAIRE »

A) Objectif de la formation :

1. Adapter les disciplines (*enjeux, parades, contacts physiques, postures de l'animateur/accompagnateur*) au projet C.A.
2. Identifier les fonctionnalités corporelles/expressives/relationnelles des disciplines cirque (Une activité en 3D)
3. Créer un référentiel des sollicitations motrices par les objets des arts du cirque
4. S'émanciper des objets traditionnels pour croiser/combiner les disciplines aux besoins du projet CA
5. Dépasser l'approche technique pour une approche artistique et éducative ;
6. Questionner la prise de risque dans une démarche de Cirque Adapté.

Turbul, Nîmes : 26 – 27 – 28 Juin **315 €**

AFCA - Aire sur l'Adour : 4-5-6 Décembre **315 €**

B) Type de validation :

Une attestation de réussite sera donnée au stagiaire en fin de parcours si ce dernier aura suivi l'intégralité de la formation.

C) MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Le stagiaire effectuera **21** heures en centre de formation à l'AFCA.
- Voir en annexe pour l'organisation pédagogique de la formation où figurent le planning de formation.

Le référent pédagogique de la formation est : GUERIN Yohan

Modalités d'évaluation des résultats atteints par le stagiaire : Evaluations formatives en fin d'étape en Organisme de Formation

A l'entrée en formation, seront remis au stagiaire :

- Les C.V des différents formateurs
- Le règlement intérieur de l'Association
- Une présentation de la formation

Description des Locaux du Centre de Formation :

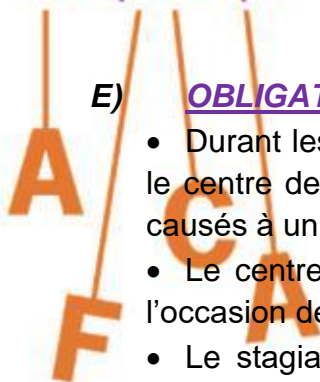
- Un chapiteau auto- portant de 380 m² hauteur de 9 m. Revêtement sportif. Ce chapiteau est équipée en accroches pour le travail d'aérien en fixe (Cordes, trapèzes, longues)
- Une salle de formation pour les cours théoriques de 60 m² comprenant :
- Postes informatiques connectés à internet, un espace documentaire livres et vidéos couplé avec la médiathèque communautaire.
- Vidéo projecteur, télévision, caméscope numérique, appareil photo numérique
- Un bureau de 40 m² avec photocopieur laser couleur et imprimante
- Sanitaires : 24m²

Le matériel

- Matériel d'acrobatie
- Mini-trampoline, pistes d'acrobatie, longues, modules
- Matériel de jonglerie (Tout type de jonglerie)
- Matériel d'équilibre
- Matériel d'aérien*
- Le matériel technique cirque (manilles, tire forts, cordages)
- Sonorisation
- Eclairage scénique

D) DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût pédagogique de cette formation pour le stagiaire est de **315€**. Les frais pédagogiques sont à payer dans un délais d'un mois maximum après la fin de formation.



E) OBLIGATIONS RECIPROQUES DES COCONTRACTANTS

- Durant les périodes de formation en centre de formation, le stagiaire est assuré par le centre de formation auprès de la MAIF en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel
- Le centre de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation.
- Le stagiaire s'engage à informer immédiatement le centre de formation en cas d'absence (arrêt maladie ou accident : fournir un arrêt de travail dans les 48 heures au centre de formation ou à l'entreprise)
- Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues.

F) MODALITES JURIDIQUES

A compter de la date de la signature, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le centre de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation est résilié.

Toute personne se rendant responsable de dégradations sur le site de formation (graffitis, détérioration des accessoires,...) fera l'objet de poursuites.

Tout stagiaire contrevenant à ce règlement encourt selon le cas :

- Un avertissement
- Une suspension
- Une exclusion (prononcée par le responsable de l'établissement).

Le stagiaire doit avoir contracté une assurance pour sa responsabilité civile

Fait en 2 exemplaires : À Aire sur l'Adour.

Le stagiaire

Indiquer lu et approuvé

Le centre de formation
GUERIN YOHAN

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CIRQUE ADAPTE



Quartier de la Plaine
40800 Aire sur l'Adour
T: 05 58 71 66 94 | F: 09 70 62 91 93
@ : a.f.c.a@wanadoo.fr
W : afca-cirqueadapte.net